

Bernard Roux¹

L'agriculture familiale française: une mise en perspective historique

Introduction

Une réflexion sur l'agriculture familiale française impose le recul d'une approche historique, la recherche des racines profondes de notre structure agraire puis l'interprétation de son évolution. L'expérience historique montre que les structures agraires en général ont tendance à évoluer très lentement dans le temps, en se déformant progressivement plutôt qu'en se transformant brutalement (hormis quelques exceptions comme celle de l'Angleterre des *enclosures* et celles des pays qui ont vécu une réforme agraire drastique dictée par l'Etat). C'est le cas en France, où les structures de la campagne agricole se sont forgées sous l'Ancien Régime, consolidées à la Révolution et reproduites sous la révolution industrielle du XIX^e siècle avant de subir les coups de boutoir de la «modernisation» post deuxième guerre mondiale. La «petite propriété», la « petite culture» le «petit paysan» ont fait partie du paysage économique-socio-politique français pendant très longtemps pour désigner des petits agriculteurs très nombreux. Ces expressions informent sur les caractéristiques d'une catégorie sociale, qu'on n'appelait pas encore exploitants familiaux, qui a dominé en nombre les campagnes jusqu'au dernier demi siècle et qui, depuis quelques décennies, disparaît de manière accélérée, traduisant ainsi la transformation considérable vécue par la structure agraire. La concentration foncière et la modernisation progressive des conditions de la production sont les autres caractéristiques des transformations structurelles qui n'ont pas fait disparaître l'agriculture familiale mais l'ont profondément modifiée.

¹ Académie d'Agriculture de France. E-mail: bernard.roux@agroparistech.fr.

C'est à une telle mise en perspective historique que se consacre le présent papier. Celui-ci est divisé en quatre sections. Dans la première, on se livrera à une incursion sous l'Ancien Régime et la Révolution. Dans la deuxième on insistera sur le XIX^e siècle qui fut une période de prolifération de la petite paysannerie, devenue enjeu politique et sujet d'étude et de réflexion pour les économistes et agronomes. Dans la troisième section on rappellera le phénomène «d'absorption» de l'agriculture familiale par le capitalisme triomphant, phénomène qui prit toute son ampleur après la deuxième guerre mondiale. Enfin, dans la quatrième section, on décrira les tendances actuelles de la transformation de la structure agraire.

Du régime seigneurial à la Révolution: la consolidation d'une structure agraire inégalitaire

Le moyen âge et l'ancien régime

L'historien Marc Bloch a écrit: «Si – hypothèse absurde – la révolution avait éclaté vers 1480, elle eut, en supprimant les charges seigneuriales, livré la terre à peu près uniquement à une foule de petits occupants». (BLOCH, p. 154), sous-entendant que l'organisation de l'économie agricole seigneuriale s'était profondément transformée depuis le moyen âge. En effet, à l'origine, la seigneurie, fondement de l'organisation économique médiévale, se composait, sur une partie de sa superficie, d'une grande exploitation dirigée par un régisseur et fonctionnant grâce au travail fourni par les serfs attachés aux tenures qui occupaient l'autre partie du fief. Ce sont des causes économiques qui expliquent l'abandon progressif de la gestion directe et, en premier lieu, la difficulté de la réalisation par l'échange du surplus restant après l'autoconsommation du châtelain et la redevance au suzerain. «Vendre le surplus était facile à dire: mais sur quels marchés?» remarque Marc Bloch et, plus loin: «N'était-il pas plus avantageux et plus commode de multiplier les petites exploitations, vivant sur elles-mêmes, responsables d'elles mêmes, productrices de redevances dont le profit était facile à prévoir et qui, pour une part, était en numéraire, par conséquent aisé à transporter et à thésauriser?». (BLOCH, p. 103). Ainsi, au fil du temps, de source de main d'oeuvre, la tenure, c'est à dire l'exploitation familiale, a-t-elle changé de raison d'être: elle est devenue lieu de création des redevances considérables pesant sur les paysans. Quant au seigneur, il s'est converti en rentier du sol.

Les siècles suivants allaient changer la donne. Le rachat de leur servitude par les paysans, phénomène général mais long à se répandre, compléta le revenu d'une noblesse désargentée. Le marché foncier

devint actif: vente d'une partie des biens fonds de familles aristocratiques désargentées, vente de parcelles de paysans endettés, récupération de tenures en déshérence: autant d'opportunités pour agrandir le bien foncier. *«Les premiers rassembleurs de terres, dès la fin du XV^e siècle, se sont recrutés surtout parmi ces petits capitalistes de village: marchands, notaires, usuriers... La tradition des acquisitions terriennes dans les familles de la haute bourgeoisie persiste au XVII^e et XVIII^e siècles.... [dans le but] de grandir le prestige de la lignée».* (BLOCH, p. 142 -143). Les paysans seront les grandes victimes de cette concentration foncière: *«A l'origine de la réduction des grandes exploitations, à la source de tant de beaux domaines ramassés, qu'on voit grandir dans les campagnes, ...[on trouvera] le financement de la vie paysanne, une longue et lourde crise de crédit.»* (BLOCH, p. 146).

Selon les historiens, avant la révolution, les paysans détenaient environ 40% de la propriété foncière, le clergé 10%, la noblesse 20-25%, la bourgeoisie de 20 à 30% (BEAUR, p. 23). Généralement, les propriétés des nobles sont de grande étendue et celles des bourgeois se localisent autour des villes, nobles et bourgeois ayant *«tendance à exclure la paysannerie de la propriété foncière dans un espace plus ou moins vaste autour des principaux centres urbains»* (BEAUR, p. 24). C'est dans les territoires reculés, difficiles d'accès et difficiles à cultiver, notamment les montagnes, que la propriété paysanne est proportionnellement la plus importante.

Minoritaire, la propriété paysanne est en outre très inégalement répartie. *«S'il y a une réalité incontestable, c'est que, pour beaucoup de paysans, la quantité de terre disponible est infime... ce sont les neuf dixièmes des ruraux qui n'ont pas assez de terres en propre pour en vivre.»* (BEAUR, p. 28-29). La concentration de la propriété varie selon les régions mais on cite des cas fréquents où la catégorie des propriétés supérieure à 40 ha occupe de 30 à 40% de l'espace agricole (BEAUR, p. 31). Résumant les résultats des recherches historiques, l'historien Gérard Béaur considère que *«si la propriété paysanne, envisagée globalement, a sans doute cessé de reculer, voire a progressé au cours du dernier siècle de l'ancien régime, la croissance démographique a contribué à réduire sa taille moyenne, quand elle n'a pas fait exploser le nombre de prolétaires dans les campagnes.»* (BEAUR, p. 33). La période de l'Ancien régime vit donc se consolider une structure foncière polarisée, très inégalitaire. La révolution n'allait rien changer en profondeur.

La Révolution

La grande propriété allait traverser la Révolution sans beaucoup souffrir et la paysannerie aisée allait se consolider. Lors de la vente

des biens nationaux (biens de l'Église, des hôpitaux, de la couronne, des émigrés, etc), entre 1789 et 1794, la bourgeoisie urbaine fera une dure concurrence aux paysans et il fallait être un paysan aisé pour en tirer un gros avantage. Les modalités des ventes, possibles par grandes parcelles et exploitations entières, furent favorables aux nantis: «*Des gros fermiers devinrent propriétaires; des bourgeois continuèrent l'oeuvre terrienne, patiente et efficace, des générations antérieures; des laboureurs aisés augmentèrent leur patrimoine et passèrent définitivement dans les rangs des capitalistes ruraux.*» (BLOCH, p. 247). Cependant, des paysans modestes et même des manouvriers purent participer marginalement à la curée sur les terres mises en vente. «*On estime que globalement, au niveau national, les paysans n'ont réussi à s'emparer que de 30 à 40% des propriétés mises en circulation.*» (BEAUR, p. 56). En ce qui concerne les effets de ces ventes, les historiens ne sont pas d'accord: certains estiment que le nombre des sans-terre en aurait été réduit, d'autres qu'il en aurait résulté une certaine concentration foncière.

En résumé, les transformations issues de la Révolution qui, on l'a dit, ne portèrent pas atteinte à la grande propriété, confirmèrent l'importance numérique de la paysannerie petite et moyenne et rendirent plus difficile l'existence des plus pauvres paysans. Elles préparèrent l'exode des journaliers et petits laboureurs qui allaient par la suite quitter en masse les campagnes. En bref, la Révolution consolida la polarisation de la structure agraire entre une masse de petits paysans pauvres et une minorité de grands propriétaires et grands fermiers sans augmenter la part de la paysannerie moyenne.

Hétérogénéité de la paysannerie d'ancien régime

La propriété (et l'absence de propriété) foncière n'est pas un critère suffisant pour caractériser socialement les travailleurs de la terre. Un riche agriculteur peut n'être que locataire de son exploitation, un petit propriétaire peut végéter dans la pauvreté. Les activités hors de l'exploitation, agricoles ou non, très fréquentes, qui peuvent être exercées en plus de la mise en valeur d'un lopin ou d'une exploitation conséquente, viennent brouiller les cartes. Pour constituer une exploitation, la plupart des petits propriétaires s'efforcent de louer des terres, des sans-terre se constituent en métayers ou en petits fermiers. La distance, en terme de richesse et de statut social, entre un minifundiste qui passe la plupart de son temps comme journalier et le grand laboureur qui emploie des salariés, est considérable. Finalement, le paysan existe-t-il? En tout cas, l'idéal-type forgé par les historiens et sociologues, celui qui vivrait en circuit fermé sur ses terres, qu'il

travaillerait seul avec sa famille, en minimisant ses échanges avec l'extérieur, est une rareté sous l'ancien régime.

C'est par la capacité de leur capital d'exploitation (train de culture, animaux de trait et de rente) que se différencient aussi les agriculteurs. On peut les répartir en fonction des moyens de production, principalement à partir des attelages de labour, boeufs, chevaux, ânes: ceux qui en ont sont les «laboureurs»; ceux qui n'ont que leurs bras pour travailler sont dits «laboureurs à bras», «ménagers», «brassiers» et doivent avoir recours aux attelages du voisin. L'inégalité est aussi présente chez les laboureurs en fonction du nombre d'attelages. Celui qui ne dispose que d'un minuscule lopin, c'est à dire le journalier, réduit à sa seule force de travail, aura plus que des difficultés à constituer une exploitation conséquente, tout au plus pourra-t-il réunir quelques parcelles. A l'inverse, avec une dizaine de chevaux et plusieurs charrues, autant de vaches et 200 moutons, le grand fermier de 100 à 200 hectares du Bassin parisien, jouit d'un revenu et d'un statut social élevés.

Les moins bien lotis des «ménagers», qui n'ont qu'une chaumière, un lopin minuscule et quelques animaux de basse cour, s'emploient chez les laboureurs comme «journaliers», «manouvriers». En 1787, «dans un grand nombre de communautés (LORRAINE, PICARDIE, BERRY), les manoeuvres formaient la majorité» (BLOCH, p. 200). Arthur Young, observateur anglais de cette réalité en 1789, donne un avis pertinent: «Les paysans ont partout de petites propriétés en France, à un point dont nous n'avons pas idée. Le nombre en est si grand, que je croirais qu'il comprend un tiers du royaume...Il se trouve quelques paysans riches, mais en général ils sont pauvres et misérables.» (cité par LEGOYT, p. 9). A la fin de l'ancien régime, mais aussi après la Révolution, non seulement la terre, enjeu de pouvoir économique et social, est fort mal répartie mais l'accumulation inégale du capital d'exploitation entre exploitants vient augmenter considérablement l'hétérogénéité de la société rurale.

Tout en bas de la pyramide sociale, les journaliers n'ont pas un sort enviable, sans parler des ouvriers permanents, ces «domestiques» et autres «maîtres valets», que les gros agriculteurs traitent souvent de façon indigne, bien que patriarcale. Ces journaliers se soumettent fréquemment à des migrations saisonnières lointaines pour trouver du travail au moment des récoltes, sachant que les grandes fermes les réclament. Le chiffre de 200.000 migrants a été avancé pour la période du premier Empire (cité par BEAUR, p. 113). Pour eux, la possession (ou l'usage) d'un lopin constitue un ancrage social essentiel, outre le fait qu'ils en tirent une partie de leur nourriture.

Au XIX^e siècle, la structure agraire n'évolue pas

La propriété et les exploitations

Avec les conséquences de la Révolution, le nombre de propriétaires fonciers va augmenter. Foville, au XIX^e siècle, avance les nombres de 4 millions avant 1789 et 6,5 millions en 1825 (cité par BEAUR, p. 34), chiffre sans doute exagéré. La connaissance statistique précise de la structure foncière commence réellement avec l'établissement du cadastre, débuté en 1808 et terminé en 1847 (sauf en Corse).

Cependant, la répartition des propriétaires agricoles par classe de surface de la propriété est inconnue. Une approximation très grossière est possible à partir des cotes foncières, une cote étant l'imposition appliquée à l'ensemble des propriétés dont une personne est titulaire dans une même commune. En 1858, 51% des cotes sont inférieures à 5 francs (soit environ 1,7 ha), 28,6% entre 5 et 20 francs (1,7 ha à 6,7 ha), 19,6% entre 20 et 300 francs (6,7 ha à 100 ha), 0,9% de plus de 300 francs (plus de 100 ha) (LEGOYT, p. 18). D'après ces chiffres et si on considère que le nombre de propriétaires de terres agricoles se répartit comme celui des cotes foncières et que pour 100 cotes il n'existe que 63 propriétaires dans chaque classe, on constate que plus de la moitié des propriétaires disposent de moins de 10 ha. A l'autre pôle de la structure foncière, moins de 1% des propriétaires seraient à la tête de 160 ha ou plus. Au XIX^e me siècle, la division de la propriété foncière en France, qui conduit à l'existence d'un grand nombre de petits propriétaires et de petits paysans, est donc une réalité.

Cette polarisation foncière sera confirmée à la fin du siècle, d'une part à travers la fiscalité foncière, d'autre part grâce aux premiers recensements agricoles. En 1884, il existe 7,5 millions de cotes foncières rurales pour 3,7 millions de propriétaires, en nette augmentation depuis le milieu du siècle, qui se répartissent ainsi:

- un très grand nombre de petites propriétés entre les mains des paysans (76% de propriétés de moins de 5 ha, sur 20% des terres);
- une faible proportion (21%) de propriétés moyennes entre les mains d'agriculteurs et de bourgeois non exploitants (42% des terres);
- un très petit nombre de grandes propriétés d'aristocrates et de bourgeois enrichis (1,6%) qui concentrent 36% des terres;

Un premier recensement agricole, en 1882, permet de connaître la structure agraire. Le deuxième, dix ans plus tard en 1892, qui dénombre 5,7 millions d'exploitations, donne les résultats suivants:

- une très forte proportion de minifundia (<1ha): 2, 2 millions (39,2% de toutes les exploitations), sur seulement 2,9% des terres;
- une très importante fraction d'exploitations petites (1 à 10 ha): 45,4% du nombre, 24% des terres;
- une présence limitée en nombre des exploitations moyennes (10-40 ha), 13% du total, mais occupant presque le tiers des terres (30,1%);
- un fort pourcentage (43%) des terres appartenant aux grandes exploitations (> 40 ha) qui ne comptent que pour 2,4% du nombre total.

Propriété et exploitation ne coïncident pas car une partie des propriétaires, surtout les plus grands, n'exploite pas directement ses biens. C'est pourquoi la structure de la propriété foncière, fort concentrée, génère le fermage ou le métayage sur près de la moitié (47%) de la SAU à la fin du siècle (1892).

Il est intéressant de noter les causes évoquées par un contemporain pour expliquer le démantèlement d'un certain nombre de grandes exploitations et, au delà, le morcellement général des terres agricoles et le poids croissant de la petite paysannerie au cours du XIX^e me siècle: «1° les fortes économies de la classe vouée à la culture du sol (paysans), et, par suite, son aptitude croissante à acquérir les immeubles mis en détail dans le commerce; 2° les facilités de déplacement offertes par les chemins de fer, et dont un grand nombre de propriétaires ont profité pour vendre leurs biens ruraux et aller s'établir dans les villes; 3° la moins value morale de la propriété foncière, par suite de la suppression, à partir de 1848, du privilège politique que les constitutions antérieures lui avaient attribué; 4° la concurrence victorieuse faite par les valeurs mobilières aux valeurs immobilières, et, par suite, le délaissement de ces dernières passant ainsi à d'autres mains; 5° les aliénations de l'Etat (forets), des communes, des établissements hospitaliers et autres établissements publics; 6° l'extension incessante des circonscriptions urbaines et la vente au détail des terres contigües, déterminée par leur plus value; 7° enfin le progrès de la population, la division de la propriété dans un pays où ni les moeurs, ni la loi n'entravent la libre disposition, devant être nécessairement proportionnelle au nombre des habitants.» (LEGOYT, p. 19-20). On voit émerger, dans cette longue liste, des éléments macro-économiques liés au développement du capitalisme (chemins de fer, finances, urbanisation), les résistances paysannes (achats de terres), la croissance démographique et l'héritage égalitaire: autant de facteurs, dont certains contradictoires, qui, influant sur la structure agraire, ac-

centuent le poids numérique de la petite exploitation. Le XIX^e siècle aura ainsi confirmé la polarisation de la société rurale.

Petite exploitation ou grande exploitation? Le débat économique et politique au XIX^e siècle

Face à cette structure agraire montrant la permanence d'un très grand nombre de minifundia et de petites exploitations, la question du meilleur mode de production pour la nation et pour l'agriculteur agite les économistes, les agronomes et les politiques au XIX^e siècle. Il n'en est pas un qui ne prenne parti, avec force arguments, soit pour la grande exploitation, soit pour la petite. L'agriculture capitaliste florissante en Angleterre, qui fascine toute l'Europe, sert de référence à ceux qui plaident en faveur de la grande exploitation, jugée supérieure à la petite, notamment en raison d'un moindre coût de production supposé, obtenu grâce aux méthodes modernes de culture, aux machines et au regroupement des parcelles. Malthus écrit dans ses *Principes d'économie politique*: «Un nombre excessif de petits propriétaires de terre et de capital rendrait impossibles toutes les grandes améliorations dans la culture, toutes grandes entreprises dans le commerce et dans les manufactures» (cité par LEGOYT, p. 25). L'économiste de l'aristocratie anglaise, Mac Culloch, laisse croire qu'il faut être bien ignorant pour défendre les petites exploitations. D'après lui, « On peut remarquer que l'opinion de la plupart des personnes les plus compétentes à en raison de leurs connaissances en agriculture, est extrêmement opposée au système des petites fermes » (cité par LEGOYT, p. 29). Héritiers des physiocrates, des économistes ruraux reconnus de la deuxième moitié du XIX^e siècle en France, comme Léonce de Lavergne et Edouard Lecouteux, tous deux grands propriétaires et grands agriculteurs, sont du bord des défenseurs du grand domaine: «*Il nous faut, en quelque sorte, des manufactures produisant à bon marché les subsistances, le pain, la viande, la laine que réclame une population croissante... Toute la raison d'être de la grande culture est là: son avenir, c'est son utilité même, c'est la puissance de ses moyens d'action, c'est le perfectionnement des machines, c'est la valeur des hommes riches et instruits...*» (LECOUTEUX, p. 491-492).

D'un autre côté, la «petite culture», c'est à dire la production paysanne, a ses défenseurs comme, par exemple, Sismondi qui, dans ses *Etudes sur les sciences sociales*, au nom de vertus au moins autant morales qu'économiques, soutient le paysan: «*Partout où l'on retrouve des paysans propriétaires, on retrouve aussi cette aisance, cette sécurité, cette confiance dans l'avenir, cette indépendance qui assurent en même*

temps le bonheur et la vertu.» (cité par LEGOYT, p. 27). Si Sismondi ne s'exprime pas explicitement pour les petits paysans, d'autres auteurs, s'appuyant sur des faits observés, comme Emile de Laveleye dans sa description de l'agriculture belge, appuient clairement les petits producteurs: «*La petite propriété et la petite culture, quand le cultivateur possède le sol qu'il fait valoir, ne donnent généralement que de bons résultats.*» (LAVELEYE, p. 233). Contre les soi-disant méfaits du morcellement de la propriété, les défenseurs de celle-ci ne manquent pas d'arguments de toute nature, ainsi que les exprime, entre autres, Legoyt en 1865: la production agricole en France suffit, à peu de chose près, aux besoins de la consommation; en employant seulement les bras de la famille, la petite culture échappe au renchérissement de la main d'oeuvre; elle tempère le mouvement des immigrations urbaines; elle est le plus sûr obstacle au progrès des théories socialistes et communistes (LEGOYT, p. 126).

Cette défense «tous azimuts» de la petite exploitation familiale s'exprime dans un contexte où les analyses de Karl Marx ne donnent pourtant pas cher de la peau des petites exploitations, dont le développement du capitalisme est sensé annoncer leur disparition et la prolétarianisation de leurs détenteurs. Kautsky vulgarisera la doxa marxiste à la fin du XIX^e siècle: «*Mais pour nous, la nourriture sous-humaine du petit paysan ne constitue pas plus un avantage de la petite exploitation que le labeur surhumain qu'elle nécessite. Ces deux faits nous montrent combien la petite exploitation est un phénomène économique du passé.*» (KAUTSKY, p. 170).

Ainsi, le XIX^e siècle, puis le début du XX^e, constituent une période paradoxale pour la petite paysannerie: d'un côté, ceux qui la décrivent comme économiquement inefficace et ceux qui la voient condamnée tiennent le haut du pavé mais, de l'autre, ceux qui la défendent en lui trouvant de nombreuses vertus, tant économiques que morales, ont le pouvoir politique, comme on le verra plus loin. Comment expliquer le maintien de l'existence de la petite paysannerie, donc de la petite exploitation familiale, dans ce contexte? On peut mettre en avant trois grands facteurs: les modalités économiques et sociales proprement dites du fonctionnement de la petite exploitation; le comportement des capitalistes agricoles et non agricoles; le rôle de l'Etat républicain.

L'insertion diversifiée des paysans dans l'économie

La vie économique des paysans est construite autour d'un objectif évident mais toujours difficile à atteindre: la satisfaction des besoins de la famille. Quatre activités articulées entre elles y concourent: la production de biens alimentaires pour l'autoconsommation; l'articulation

au marché pour l'achat de biens courants; l'insertion dans le marché du travail; la participation au marché foncier.

Jusqu'à la généralisation de l'économie de marché au XX^e siècle, de toujours, les cultures et productions choisies par les paysans (céréales, légumes du potager, basse cour) eurent comme première fonction d'alimenter la famille. Les ventes au marché local et aux intermédiaires concernaient les surplus non autoconsommés, quand il y en avait, ce qui n'était même pas le cas des exploitations les plus petites. Tchayanoff a théorisé ce comportement tourné vers l'autosatisfaction des besoins de la famille (TCHAYANOFF, p.19-51).

Pour le minifundiste et le petit paysan, la condition nécessaire au fonctionnement de l'économie domestique, la possibilité de la mise en valeur de leurs terres, n'était cependant pas suffisante pour la couverture de tous les besoins. Des revenus monétaires étaient indispensables. La famille paysanne avait deux moyens d'y pourvoir: vendre une partie de ses récoltes où vendre une partie de sa force de travail. L'offre de travail chez le laboureur ou le domaine voisins ne manquait pas au moment des récoltes et il existait toujours la possibilité de migrer temporairement vers les régions qui manquaient de bras, quelques fois très éloignées. Chez elle, la famille pouvait aussi s'employer pour des tiers: le travail à domicile, notamment dans l'industrie textile, fut fort répandu au XIX^e siècle.

Un historien rural contemporain interprète cette insertion complexe des petits paysans dans leur environnement économique comme la raison de leur permanence, ce qui conduit à les regarder autrement: *«Tant de souplesse, de faculté d'adaptation, d'ingéniosité inversent le regard de l'historien, qui se soumet à l'épreuve des faits: la petite exploitation n'est pas une résistance rétrograde mais une voie qui a permis – et qui permet encore – à tout le moins son maintien et sa reproduction.»* (MAYAUD p. 69). Ainsi, s'est reproduite la petite paysannerie dégagée du joug seigneurial par la Révolution: à la fin du XIX^e siècle, la France compte deux tiers d'agriculteurs pauvres ou très pauvres.

Le capital n'aime pas l'agriculture

Or, la France du XIX^e siècle compte aussi des grands propriétaires fonciers, d'ailleurs modestes si on les compare aux anglais et aux prussiens, issus des «rassembleurs de terres» de l'Ancien Régime et des acquéreurs de biens nationaux offerts par la Révolution. Tout au long de ce siècle, la concentration foncière ne va pas s'aggraver. Il faut dire qu'il n'est pas facile de se constituer ou d'agrandir un domaine, en raison d'un marché foncier où s'échangent essentiellement des

parcelles dont les prix sont très élevés. Sur ce marché, les agriculteurs familiaux se livrent à une concurrence très forte qui fait monter le prix de la terre à un niveau qui ne permet pas à l'investissement capitaliste d'être rentable. Les raisons des paysans sont compréhensibles: la propriété privée des terres est une condition de leur indépendance; d'autre part, la force de travail familiale disponible et les innovations techniques permettent d'accroître les superficies cultivables par la famille et d'augmenter le revenu.

Par ailleurs, il existe un facteur, macroéconomique, expliquant le fait que le capital n'est pas attiré par l'agriculture: les économistes observent que *«les capitaux de placement ne vont pas volontiers à l'agriculture. Ils en sont détournés par la finance et l'industrie ... L'opinion générale est que la production agricole se prête très mal à la constitution de sociétés par action.»* (AUGE LARIBE, p. 116). Ensuite, la question de la main d'oeuvre est devenue cruciale avec l'exode rural. Augé Laribé ajoute ainsi: *«... les avantages inhérents aux grands domaines sont annihilés par la difficulté d'y maintenir des équipes nombreuses de bons ouvriers.»* (AUGE LARIBE, p. 119). Enfin, dit-il: *«les riches, eux aussi, eux d'abord, quittent la terre; ils courent à la ville pour y trouver leur plaisir, la fortune, des fonctions considérées, des situations avantageuses, des écoles, des musées, des salons et des théâtres.»* (AUGE LARIBE, p. 140).

La mise en fermage ou métayage est donc la règle: la rente l'emporte sur le capital. Le système anglais du grand fermier capitaliste et du grand propriétaire innovateur est très minoritaire: les grandes propriétés sont en général divisées et confiées à des petits fermiers et métayers (12 ha en moyenne en 1892), contribuant à grossir les rangs de la petite paysannerie. En 1892 on compte 70% d'exploitants directs, principalement petits et très petits propriétaires, 22% de fermiers, 8% de métayers, 47% de la surface agricole étant en faire valoir indirect. Un autre indice, celui de l'équipement en matériel agricole, montre que le capital a peu pénétré les campagnes au cours du XIX^e siècle. Tant que les besoins de main d'oeuvre peuvent être couverts à peu de frais par la force de travail excédentaire des familles des très petits paysans, locale ou migrante, les «moyens» et «gros» agriculteurs n'ont guère intérêt à s'équiper.

Le recensement de 1892 confirme que l'agriculture est fondée sur le travail humain, dont une bonne proportion est salariée, salariat auquel ont recours y compris les exploitants modestes au moment des récoltes, les minifundistes y contribuant largement. On dénombre, d'une part, 1.832.000 ouvriers permanents et, d'autre part, 1.210.000 journaliers; ce dernier chiffre est faible: une masse importante de jour-

naliers saisonniers, parmi les microfundiaires, a, à coup sur, échappé à la statistique; 509.000 journaliers sont propriétaires d'un petit bien et beaucoup d'autres prennent des lopins en fermage ou métayage, si bien qu'on ne compte que très peu de journaliers absolument sans terre. Ce sont donc environ 3,6 millions d'hommes qui sont employés pour des durées variables par 900.000 exploitants riches ou aisés. Au début du XX^e siècle (1906) on en décomptera 3,8 millions. On assiste ainsi à une complémentarité entre le capital et les petits paysans à travers le marché du travail.

En résumé, si on se rappelle le nombre considérable de petits paysans, de minifundistes et d'ouvriers, on peut dire que l'agriculture française a été, au cours du XIX^e siècle, une immense fabrique de familles pauvres, voire misérables.

Le facteur politique: le pacte républicain au XIX^e siècle

Avec le suffrage universel institué en 1848, les paysans deviennent le groupe social le plus nombreux en France (75, 6% de population rurale en 1846, 60,9% en 1896): il y a donc une nécessité majeure pour tous les partis de gagner leurs votes. Faible au milieu du siècle, le nombre de paysans républicains s'accroît et contribue à consolider la République nouvelle après la défaite de 1870. Les Républicains au pouvoir glorifient la «sagesse» paysanne et en font le contre poids aux «dangers» urbains, c'est à dire au socialisme. La Troisième République, qui se voudra «agrarienne», et une fraction importante de la paysannerie s'acceptent réciproquement: c'est le «pacte républicain». Le républicain Gambetta crée le ministère de l'Agriculture en 1881, la loi Waldeck-Rousseau autorise la création de syndicats agricoles en 1884, Méline instaure le protectionnisme: autant de mesures favorables à l'agriculture familiale qui devient l'un des piliers de la république. C'est de cette époque que date le choix politique d'aider les «petits» plutôt que de céder à la pression des «gros».

La loi du Waldeck Rousseau du 21 mars 1884, qui autorise les syndicats agricoles, est, de ce point de vue, importante. C'est le point de départ des associations (achats groupés d'engrais, au début), début d'un mouvement qui va permettre aux paysans de limiter l'influence des commerçants et industriels. Des coopératives se créent pour l'écoulement des grands produits: céréales, lait, vin, des mutuelles pour le financement des exploitations (Crédit Agricole), qui vont jouer un rôle déterminant pour l'achat de terres et pour l'équipement. La division idéologique qui existe dans le mouvement coopératif (une organisation conservatrice et une progressiste) n'empêchera pas

son développement. Les coopératives et les mutuelles, très généralement sous la coupe des « gros », ont cependant aidé au maintien de la paysannerie.

En chaque occasion, les responsables républicains ne manquent pas de rappeler les vertus qu'ils accordent à la paysannerie et qui, selon eux, fondent et reproduisent les forces de la nation: sagesse, frugalité, dureté au mal, respect du travail et de la famille. Les autres caractéristiques si souvent évoquées pour décrier les paysans: résistance aux changements techniques, attachement viscéral à la propriété de la terre, individualisme, pingrerie sont mises de côté. Il s'agit de s'attacher une paysannerie nombreuse qui doit être le rempart contre les ennemis de la nation, ce qu'elle sera d'ailleurs pendant la Grande Guerre.

Au XX^e siècle, l'élimination des minifundistes et des petits paysans

L'agriculture familiale plébiscitée. Au début du XX^e siècle, l'Etat républicain, qui ne souhaite pas la domination de la grande exploitation, s'inquiète des conséquences qu'a pu avoir la crise de la fin du XIX^e siècle sur la petite exploitation. Pour en avoir le coeur net, le ministre radical de l'agriculture Joseph Ruau, commande au tout début du XX^e siècle, en 1908, une enquête à dire d'experts sur ce sujet, dans chaque département. Les résultats (Ministère de l'agriculture, 1909) montrent la vitalité et la «supériorité» de la «petite culture». Le ministre se félicite de ce qui est, selon lui, la preuve de la «défaite de l'agriculture capitaliste», et constate, le 14 mars 1909, «d'une façon formelle et définitive, la non supériorité de la grande culture, l'inexistence d'un mouvement de concentration de la propriété rurale et des exploitations agricoles, l'échec des théories émises sur l'envahissement de l'agriculture par les modes de l'exploitation capitaliste.» (cité par AUGÉ LARIBE, p. 120). Le ministre peut d'autant plus insister sur la supériorité de la petite culture, autrement dit de l'agriculture familiale, que les statistiques révèlent que les productions ont régulièrement augmenté au cours du siècle écoulé.

Avec le «triomphe» de la «petite culture», on commence à employer l'expression *exploitation familiale*, qui va s'y substituer. Le populiste Pierre Caziot s'en fait le chantre en 1919. Il la définit ainsi: «Il faut entendre par exploitation paysanne ou familiale [ces deux expressions ont une signification identique] une exploitation rurale dont l'étendue correspond à ce qu'une famille normale peut cultiver par ses propres moyens sans salariés. Cette étendue est réglée, comme minimum et comme maximum, par ce qui est

nécessaire pour donner à la famille paysanne une occupation constante, tout en ne dépassant pas ses possibilités de travail. Elle est fonction de la famille, de la nature du sol et du système de culture...D'une façon générale, on peut fixer l'étendue type du domaine familial entre 10 et 20 ha» (CAZIOT, p. 9 et p. 65). Un quart de siècle plus tard, à la fin de la deuxième guerre mondiale, Louis Chevalier reprend la définition de Caziot et vante les qualités de la main d'oeuvre familiale «qui ne ménage ni son temps ni sa peine», tout en admettant, dans sa définition, la possibilité de la présence de salariés: «un ou deux, comme cela arrive généralement», dit-il (CHEVALIER, p. 167).

Cette agriculture familiale, certes idéalisée, renforce sa présence relative entre les deux guerres, du fait de l'exode des microfundiaires et des très petits paysans, qui provoque par ailleurs la diminution rapide du nombre total d'exploitations: de 5,7 millions en 1892 celui-ci passe à 3,9 millions en 1929 puis à 2,4 millions en 1942. Voici comment le délégué de la France devant la commission économique de l'Assemblée générale des Nations Unies, A. Dulin, décrivait l'agriculture française en janvier 1952: «La structure agraire de la France est caractérisée par le développement des exploitations paysannes d'importance moyenne, utilisant la main d'œuvre familiale et exploitées par leur propriétaire... Le progrès technique, économique et social est pleinement réalisable dans le cadre d'une structure agraire basée sur l'exploitation paysanne soutenue, en dehors de toute contrainte, par la coopération et le crédit agricole.» (LA DOCUMENTATION FRANÇAISE, p. 11).

La disparition des petits paysans: l'exode des minifundistes et l'élimination des exploitations à faible revenu

Avec le développement de l'industrie et des infrastructures, une nouvelle demande de bras s'est fait jour qui a initié l'exode agricole dès le milieu du XIX^e siècle. Dans la grande enquête agricole menée en 1866-1869 (MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, 1870), la plainte des agriculteurs employeurs de main d'oeuvre est déjà générale. Elle sera encore plus forte au début du XX^e siècle dans celle de 1906. Ceux qui quittent l'agriculture, dès cette époque, sont des ouvriers agricoles (ces paysans sans terre trop souvent oubliés des analystes) et des minifundistes, et d'abord leurs enfants. Le phénomène sera progressif et lent car il existera encore longtemps une offre de travail dans les exploitations moyennes et grandes, tant que la mécanisation puis, plus tard, la motorisation ne se généraliseront pas. En 1929, le recensement agricole enregistre la disparition de 2 millions d'exploitations de moins de 5 ha par rapport à 1892, alors que le nombre de celles

de 5 ha à 20 ha augmente. En même temps que le travail hors du minifundium diminue, le seuil de pauvreté acceptable, exprimé en hectares de terres, s'élève: il faut maintenant cultiver une plus grande superficie pour obtenir un revenu en accord avec le niveau de vie général, qui s'élève progressivement. Avec la motorisation, qui commence dès avant la deuxième guerre mondiale, le phénomène s'accélère. Cependant, on trouve encore beaucoup de petits paysans, après la Libération, qui vivent pauvrement. René Dumont, dans ses «Voyages en France d'un agronome» réalisés principalement en 1948, les décrit minutieusement et observe la tendance à leur disparition dans le chapitre qu'il intitule «Le microfundium disparaît»: «*Nous avons déjà rencontré des minifundia, des exploitations trop petites pour être économiquement viables ... Nous assistons à leur disparition progressive, inéluctable...*» (DUMONT, p. 149).

Les exploitants les moins bien dotés en facteurs de production (terre, capital) et les moins bien placés géographiquement (montagne, terres marginales) sont voués à disparaître. Pour expliquer le faible revenu obtenu du travail agricole familial, s'ajoutent à la petite superficie de l'exploitation, la tendance des prix à la baisse, sous l'effet de la domination de l'aval de l'agriculture, l'augmentation des coûts de production, sous la domination de son amont. La variabilité de ce revenu dans le temps (variabilité des prix), selon les systèmes de production (les céréaliers sont favorisés), fragilisent les petits exploitants. Les exploitations dites «non viables» disparaissent et leurs terres viennent grossir celles qui demeurent, soit par achat, soit par location. Cependant, quelques années après les voyages de René Dumont, en 1955, il y avait encore en France 800.000 exploitations de moins de 5 ha. Elles ne sont plus que 120.000 aujourd'hui et 178.000 sont considérées comme petites par le Ministère de l'agriculture, du point de vue du volume de production, donc du revenu.

L' «absorption» de l'agriculture familiale par le capitalisme

N'ayant pas éliminé l'agriculture familiale au XIX^e siècle, le capitalisme va l' «absorber» au XX^e, phénomène qui va consolider les exploitations moyennes et grandes en même temps qu'il élimine les minifundistes et les petits paysans. Ce sera par le biais du marché que s'opèrera l' «absorption», bien plus que par la concentration foncière par le capitalisme agraire, ce qu'ont fort bien analysé des économistes ruraux français dans les années 1960 et 1970 (SERVOLIN, 1972).

Les familles paysannes ont de tout temps participé aux échanges marchands, même si ceux-ci n'ont concerné longtemps qu'une frac-

tion de la production, d'autant plus importante que la localisation géographique de l'exploitation les favorisait, mais ces échanges vont s'amplifier à partir de la fin du XIX^e siècle. Ce mouvement accroîtra son intensité après la première guerre mondiale et s'accélénera considérablement après la seconde. Le capitalisme a «absorbé» l'agriculture familiale sans la détruire, en lui fournissant des moyens et facteurs de production pour augmenter la productivité du travail, en achetant ses produits qui deviennent des matières premières pour l'industrie et le commerce, payés à bas prix. En conséquence, l'augmentation de la production en même temps que la libération de la main d'œuvre au bénéfice des autres secteurs économiques se réalisent très bien avec l'exploitation familiale. C'est à l'amont et à l'aval de l'agriculture que s'est produite la concentration capitaliste, phénomène déjà engagé au XIX^e siècle.

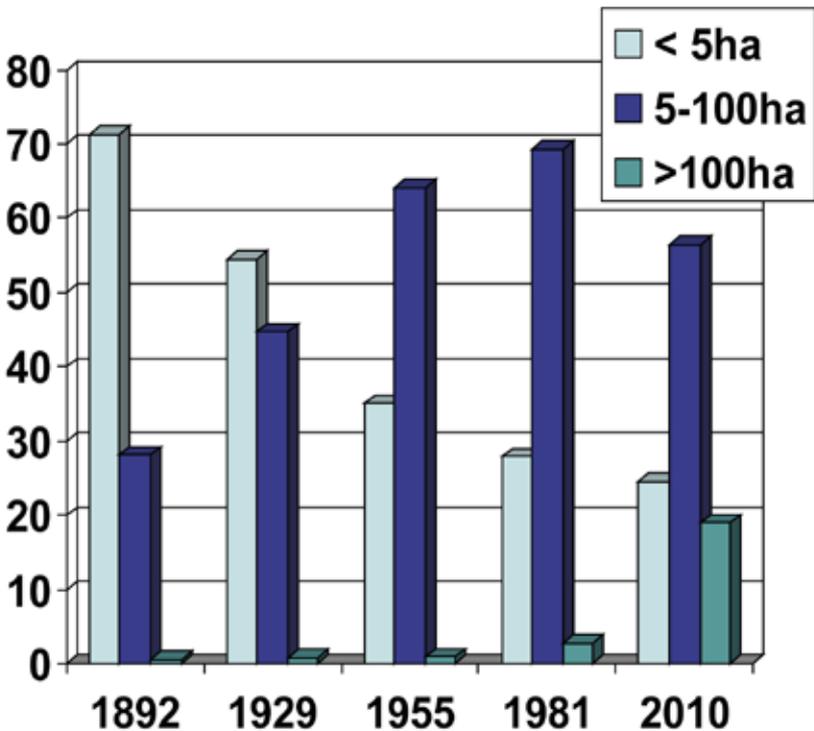
Ainsi, le capital se satisfait très bien d'unités de production de modeste dimension économique: les faibles économies d'échelle, au delà de la dimension physique qui permet la mise en oeuvre, dans de bonnes conditions d'efficacité, des moyens techniques disponibles à un moment donné, en sont une bonne raison. Les agronomes rappellent, de plus, que la production agricole ne facilite pas la division du travail ni la production en continu. Les économistes soulignent que l'atomisation de l'offre agricole empêche les producteurs de peser sur les prix jusqu'au niveau qui permettrait de produire une rente et un profit suffisant. Par contre, les agriculteurs familiaux acceptent une faible rémunération de leur travail.

En résumé, le capital, par les mécanismes du marché, délègue aux familles d'agriculteurs le soin de fournir les produits alimentaires, concentrant ses efforts sur les secteurs d'amont et d'aval de l'agriculture. Cette «absorption» progressive de l'agriculture familiale par le capitalisme, en supprimant des millions de très petites et petites exploitations et en confortant les moyennes, a transformé la structure agraire (Tableau 1 et Figure 1).

Pendant pratiquement un siècle, jusqu'au début des années 1980 (1981), le nombre d'exploitations moyennes et grandes (plus de 20 ha) ne change pratiquement pas: il se situe entre 420.000 et 493.000. Par contre, au cours de la même période, le nombre des petites exploitations (5 à 20 ha) diminue de 72%, celui des très petites (< 1 ha) décroît de 94%. Jusqu'à l'après guerre, le mouvement est plutôt lent pour les petites et, au contraire, très soutenu pour les très petites. Dans la dernière période (1981-2010) la recomposition de la structure agraire s'est accélérée. Les très petites exploitations ont continué à

disparaître au même rythme mais celui des petites s’est beaucoup accéléré, de même que celui des moyennes-petites (20-50 ha) et ce sont les grandes (plus de 100 ha) dont le nombre explose: triplement en trente ans. Pour l’ensemble des exploitations le rythme de diminution a été de -3,5% par an entre 1988 et 2000, puis de -3,0% par an entre 2000 et 2010. Un nombre impressionnant de très petits et petits paysans a donc quitté l’agriculture de façon continue: les exploitations de moins de 5 ha étaient 4 millions en 1892, elles ne sont plus que 120.000 en 2010 (diminution de 97%), celles de 5 à 20 ha étaient 1,21 millions en 1892, elles ne sont plus que 92000 en 2010 (diminution de 92%)! Celles de plus de 50 ha sont passées de 85.000 à 190.000, soit une multiplication par 2,2.

Figure 1 – Evolution de la répartition des exploitations selon les classes de superficie, entre 1892 et 2010 (en % du nombre total d’exploitations)



Source: recensements agricoles.

Tableau 1 – Evolution du nombre d'exploitations par classes de surface, en France, de 1892 à 2010 (en milliers d'exploitations)

	1892		1929		1955		1981		2010	
	nb	%								
Moins de 5 ha	4064	71,3	2160	54,5	800	35,0	340	28,0	120	24,4
5 à moins de 20 ha	1217	21,3	1310	33,1	1013	44,3	385	31,7	92	18,8
20 à moins de 50 ha	335	5,9	380	9,6	377	16,5	339	27,9	88	18,0
50 à moins de 100 ha	52	0,9	81	2,0	75	3,3	117	9,6	97	19,8
Plus de 100 ha	33	0,6	32	0,8	20	0,9	34	2,8	93	19,0
Total	5701	100	3963	100	2285	100	1215	100	490	100

Source : recensements agricoles.

L'agriculture familiale et les politiques publiques

Les causes de la transformation de la structure agraire sont principalement économiques mais il existe d'autres facteurs explicatifs, comme les politiques publiques menées depuis les années 1960. A la sortie de la guerre, tant les leaders du monde agricole que les pouvoirs publics s'alarment du 14 « retard » de l'agriculture française, qu'ils expliquent par le faible équipement et le faible productivité, le grand nombre de petites exploitations, le morcellement des terres. Sous l'impulsion première du mouvement de la Jeunesse agricole chrétienne (JAC), le choix d'un modèle d'agriculture familiale modernisé va s'imposer. Repris par le syndicalisme agricole dominant, celui de la FNSEA (Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles), et par les pouvoirs publics, il va donner lieu aux politiques publiques « cogérées » entre la profession agricole et l'Etat qui vont impulser la modernisation de l'agriculture. Celle-ci se caractérise notamment par l'adoption des techniques de production fondées sur la motorisation et la chimisation et un certain contrôle de la structure foncière en faveur de l'exploitation moyenne (création des SAFER [Société d'aménagement foncier et d'établissement rural]). Ce modèle s'accommode de l'organisation familiale du travail mais rencontre une limite dans les exploitations de trop petite surface où les moyens de production modernes et la force de travail de la famille se trouvent sous employés et où, donc, les investissements ne peuvent être rentabilisés. Devenues « économiquement inviabilés » les petites exploitations doivent être encouragées à disparaître. Les lois d'orientation

de 1960-1962 vont ainsi accélérer l'exode agricole par des aides à la cessation d'activité (indemnité viagère de départ) et la Politique agricole commune (PAC), qui se crée alors, va créer l'environnement économique favorable au développement des exploitations familiales (soutien des prix, protectionnisme, subvention aux investissements). La modernisation de l'agriculture se fait donc autour des exploitations de surface moyenne et grande, excluant les petits paysans. C'est bien par la « cogestion » des politiques publiques, c'est à dire par la collaboration entre l'Etat et les organismes représentatifs de la profession agricole, que la petite paysannerie s'est trouvée écartée. Heureusement, la création d'emplois dans les secteurs industriel et des services au cours des « trente glorieuses » (1950-1980) a bénéficié aux paysans quittant l'agriculture, facilitant la modernisation de celle-ci. Les effets de la libéralisation de l'économie sur les réformes de la PAC, depuis le milieu des années 1985, ont rendu encore plus difficile le maintien des petites exploitations, c'est pourquoi le seuil de « rentabilité », ou de survie (en hectares et en chiffre d'affaires), s'est élevé. La concentration foncière, depuis cette date, a été considérable. Elle s'est accompagnée d'une forte spécialisation productive des exploitations et des régions.

L'agriculture familiale aujourd'hui

Les catégories d'exploitations

En 2010, 490 000 exploitations ont été recensées. Une question se pose: peut-on parler à leur propos d' *exploitations familiales*? Pour certains, ce qualificatif n'aurait plus de sens pour beaucoup d'entre elles. Selon quels critères peut-on décider?

L'entrée par le travail reste incontournable: on constate que le travail familial demeure largement dominant, en terme de personnes travaillant dans les exploitations comme en terme de volume de travail. Seulement 15,9% des personnes travaillant dans l'agriculture étaient des salariés permanents en 2010; évaluée en volume, la part du salariat permanent et saisonnier était de 30% à la même date.

Le Ministère de l'agriculture adopte un critère complémentaire, la production brute standard (PBS), qui permet de répartir les exploitations selon leur dimension économique (la PBS évalue un ordre de grandeur du potentiel de production hors subventions). Trois groupes sont désignés: petites, moyennes et grandes exploitations, qui répartissent l'agriculture française en trois fractions numériquement presque égales (Tableau 2). Selon cette approche, il y a encore beaucoup de

petites exploitations en France: 178 000, 36,2% du total (en moyenne: 10 ha, une demi unité de travail et une PBS trente fois inférieure à celle des grandes exploitations). Elles ne pèsent que 2,8% de la PBS totale.

Tableau 2 – Caractéristiques des exploitations selon la dimension économique (PBS) (France, 2010)

Classes d'exploitations en 1000 € de PBS**	Nombre		SAU*		PBS**		UTA***	
	1000	%	%	Moyenne (ha)	%	Moyenne (1000€)	%	Moyenne (UTA)
Petites (<25)	178	36,3	6,9	10,4	2,8	8,1	13,3	0,56
Moyennes(25-100)	150	30,6	29,7	53,0	17,1	58,3	27,8	1,39
Grandes (>100)	162	33,1	63,4	105,8	80,1	254,1	58,9	2,72
Total	490	100	100	55,0	100	104,6	100	1,53

*SAU: surface agricole utilisée;

**PBS: production brute standard;

***UTA: unité de travail annuelle

Source: recensement agricole.

En ce qui concerne les 150.000 exploitations moyennes, 30,6% du total, 53 ha de superficie moyenne, 4,4 fois moins de PBS que les grandes et 1,39 unité de travail, il est difficile de ne pas les qualifier de familiales. Seulement 8,5% d'entre elles déclarant des salariés permanents, et elles utilisent 84% de force de travail familiale.

Quant aux grandes exploitations, au nombre de 162 000, 33,1% du total, peuvent-elles être regardées comme des entreprises capitalistes au sens du rapport social du salariat? Avec 105 hectares en moyenne, elles emploient 2,72 unités de travail dont 43% sont fournis par des salariés. Le travail familial y reste donc dominant (1,55 UTA). Pour la très grande majorité d'entre elles, il ne s'agit pas d'unités que l'on pourrait qualifier de capitalistes.

Le travail familial domine donc dans chaque catégorie mais, en même temps, la structure agraire continue à se concentrer et les exploitations à se diversifier. Il existe maintenant de nombreuses familles d'agriculteurs qui s'appliquent à générer des revenus par la diversification des productions et des itinéraires techniques, par la création d'activités, par la transformation des produits, par la vente en circuits courts. Recevant une reconnaissance croissante de la part de la société, elles redoutent le blason de l'agriculture familiale.

Enfin, on ne peut oublier les familles d'agriculteurs qui se recrutent dans la catégorie des petits exploitants à faibles ressources. Contre

l'insuffisance de revenu tiré de l'agriculture, la parade est la pluriactivité du chef d'exploitation et du conjoint. Mais celle-ci n'est pas toujours possible, si bien que la pauvreté est bien réelle pour nombre de ces agriculteurs.

L'évolution actuelle de l'agriculture familiale

Agrandissement des exploitations

Les tendances lourdes qui affectent l'agriculture renforcent la spécialisation des exploitations et la concentration géographique de la production, phénomènes qui accompagnent la concentration foncière et productive des exploitations. Des exploitations qui deviennent de plus en plus grandes, en surface comme en chiffre d'affaires, et de moins en moins nombreuses, tel est le mouvement qui s'observe actuellement. L'agrégation des terres libérées par les cessations d'activité (retraite sans successeur, abandon pur et simple) continue à alimenter la croissance des exploitations restantes, le plus souvent sous forme de location de terres. La faible proportion (25% de la SAU) des surfaces en faire valoir direct témoigne de la volonté des propriétaires fonciers de ne pas vendre mais aussi de celle des agriculteurs de ne pas s'endetter pour acheter de la terre. Dans ce mouvement général de concentration, les petites exploitations (< 25000 € de PBS) voient chaque jour diminuer leur poids relatif en terme de potentiel de production (2,8% de la PBS totale en 2010), de surface (6,9% de la SAU totale en 2010) et de travail (13,3% des UTA totales en 2010). Leur nombre a diminué au taux annuel moyen de 4,4% entre 2000 et 2010. Les petites exploitations paraissent bien faibles dans cet univers soumis aux règles de la croissance à tout prix.

Progression de la tertiarisation et des formes sociétaires

Le travail à l'entreprise est ancien. A la fin du XIX^e siècle, la batteuse se déplaçait déjà de ferme en ferme. Actuellement, les CUMA (Coopératives d'utilisation de matériel en commun) sont très vivantes. Mais une nouvelle modalité se développe: la tertiarisation complète du processus de production, l'exploitant renonçant à exercer son métier d'agriculteur contre une rémunération contractuelle. Le phénomène relève de l'« agriculture de firme par délégation » (HERVIEU et PURSEIGLE, p. 89). Il s'agit de la remise à des entreprises de travaux agricoles de l'ensemble du processus productif par les détenteurs d'exploitations qui cessent de fait d'être des agriculteurs tout en conservant les attributs de ce statut. Ce phénomène aboutit à la consti-

tution d'unités de milliers d'hectares. Cette modalité, qui échappe aux statistiques car les exploitations concernées restent nominalement individualisées, est encore minoritaire mais progresse.

Par ailleurs, beaucoup d'exploitations, surtout les moyennes et grandes, sont maintenant sociétaires, sous différentes formes. Ce processus a commencé avec le GAEC (Groupement d'exploitation en commun), qui, au début, concernait surtout des associations père/fils. Actuellement, des modalités commerciales diverses se développent: EARL (Exploitation agricole à responsabilité limitée), statut le plus fréquent, créé en 1985, SCEA (Société civile d'exploitation agricole) et même SARL (Société anonyme à responsabilité limitée). Le statut individuel ne concerne plus maintenant que 78% des exploitations moyennes et 32% des grande (selon la classification MBS). Comptant pour 41% de toutes les exploitations, ces exploitations en société détiennent déjà plus de la moitié de la surface agricole nationale. Se confirme ainsi la tendance à rapprocher la grande exploitation familiale d'une entreprise fonctionnant sur les principes de l'économie capitaliste. Leurs détenteurs et gestionnaires ainsi que ceux des exploitations individuelles les plus capitalisées revendiquent le qualificatif d'entrepreneurs, celui d'exploitant familial devenant désuet sinon dépréciatif et même, pour certains, inapproprié.

Evolution lente de la structure du travail

En deux décennies la part du travail familial a diminué: elle est passée de 85% en 1988) à 72% en 2010 mais la part du chef d'exploitation dans le travail total a augmenté de 58% (1988) à 59% (2010), tandis que diminuait la part de travail fournie par les conjoints non exploitants et les autres membres de la famille, passant de 24% à 14%. Quant à la part du travail salarié, elle a augmenté de 18% (1988) à 27% (2010) mais, globalement, le travail salarié ne concerne qu'une petite fraction des exploitations, dont la proportion augmente cependant (13% déclarent des permanents en 2010 contre 6,5% en 1988). Le nombre total de salariés reste stable ainsi que leur nombre par exploitation (2,3 permanents en moyenne dans les exploitations en ayant). Les saisonniers sont employés dans 32% des exploitations, en faible progression (27% en 1988). En conclusion, le caractère familial du travail reste largement prédominant.

Dans les petites exploitations, le travail est familial à 90% mais ne fournit que des emplois très insuffisant aux chefs d'exploitation. Le maintien de cette agriculture à temps partiel est largement déterminé par les possibilités de rencontrer une activité complémentaire, tant

pour le chef d'exploitation que pour le conjoint, à distance acceptable de l'exploitation. On n'est plus dans la situation du XIX^e siècle où les minifundistes trouvaient un revenu dans le travail agricole chez les voisins agriculteurs et/ou dans les migrations lointaines. L'absence de travail local conduit maintenant les petits producteurs à l'abandon de l'agriculture.

Féminisation

La participation des femmes aux travaux agricoles a toujours été importante mais les responsabilités restaient aux hommes. On constate maintenant une double évolution:

- d'une part une moindre implication des femmes comme aides familiales (elles comptent pour 50% de l'aide familiale totale);
- d'autre part une augmentation du nombre de femmes chef d'exploitation et co-exploitantes (27% des chefs d'exploitation en 2010 contre 8% en 1970).

Les nouveaux statuts de co-exploitant et de conjoint collaborateur ainsi que la part prise par les femmes dans l'enseignement agricole favorisent cette émergence. Les femmes jeunes dirigent plutôt des petites exploitations (petits ruminants, horticulture) tandis que les plus âgées succèdent à leur mari retraité. Même si les femmes accèdent peu aux responsabilités de représentation, on peut parler d'une certaine féminisation de la profession agricole, bien marquée dans les petites exploitations.

Diversification

La recherche de nouvelles sources de revenu conduit les agriculteurs à développer des activités en plus de la production proprement dite. La transformation des produits, soit individuelle soit par de petits collectifs, est devenue fréquente pour le lait (fromages), les volailles (foie gras), les bovins et ovins (viande), les fruits, etc. Elle s'accompagne souvent de la vente directe, autre activité destinée à l'appropriation d'une fraction plus grande de la valeur ajoutée dans la chaîne de valeur. La vente directe revêt des formes diverses depuis la participation aux marchés locaux jusqu'au recours à internet en passant par les AMAP.

L'agrotourisme est devenu une activité marquante pour les exploitants situés en zones touristiques et bénéficiant d'un bâti aménageable. Se faisant généralement sur la base du couple, la diversification renforce le caractère familial des exploitations.

Ces différentes voies d'élargissement de l'activité dans les exploitations, si on les rencontre fréquemment dans les petites exploitations, ne se limitent pas à celles-ci, les exploitations moyennes et grandes participant aussi au phénomène. On constate, par exemple, un essor notable de la commercialisation en circuit court auquel se convertissent les grandes surfaces qui, demandant des volumes importants de produits, font appel aux exploitations d'une assise économique importante.

Conclusion: l'agriculture familiale toujours vivante en France

L'histoire agraire de la France nous livre une série d'enseignements:

- la famille est restée sans discontinuer au centre de la production agricole nationale, le capital préférant déléguer la production alimentaire aux agriculteurs familiaux plutôt que de s'en charger lui-même;
- l'exploitation familiale s'est adaptée en continu à l'évolution de l'économie de marché, ce qui explique l'augmentation de sa dimension économique et la croissance de la productivité du travail familial;
- la diversité des exploitations familiales croît: le modèle standardisé majoritairement développé au cours du dernier demi-siècle étant critiqué, sont apparues des formes de production en rupture avec le modèle technico-économique dominant;
- l'hétérogénéité économique des exploitations est une constante: comme au XIX^e siècle, il existe des exploitations familiales petites et pauvres à côté d'exploitations familiales grandes et riches;
- les dernières évolutions des politiques publiques et des marchés mondialisés contribuent à la concentration de la structure agraire sans provoquer pour autant une large pénétration des formes de production avec salariés permanents.

En s'inspirant d'une classification proposée récemment (HERVIEU et PURSEIGLE), on peut distinguer quatre types d'exploitations qui se sont affirmés dans les dernières décennies:

- la petite exploitation familiale à temps partiel;
- l'exploitation familiale diversifiée multifonctionnelle, propre aux petites exploitations et à des exploitations moyennes;
- l'exploitation familiale spécialisée, majoritairement de dimension économique moyenne ou grande, pouvant avoir besoin de main d'œuvre salariée (le moins possible car le niveau des salaires et les charges sociales sont dissuasives);

- l'exploitation sociétaire, de grande dimension économique, ayant largement recours aux travailleurs salariés.

Dans cette structure agraire qui n'est plus polarisée comme par le passé entre une petite paysannerie très nombreuse et des grandes exploitations occupant une forte proportion des surfaces, l'agriculture familiale demeure prépondérante et, en même temps se diversifie. Les tendances historiques laissent penser que l'exploitation familiale est loin d'être condamnée. Si bien que l'histoire commune qui rassemble la famille et l'agriculture en France va continuer à s'écrire.

Références bibliographique

- AUGE LARIBE M. (1912). *L'évolution de la France agricole*, Armand Colin, Paris, 304p.
- BEAUR G. (2000). *Histoire agraire de la France au XVIII^e siècle*, SEDES, Paris, 320p.
- BLOCH M. (1969). *Les caractères originaux de l'histoire rurale française*, Nouvelle édition, Tome I, Armand Colin, Paris, 261p.
- CAZIOT (1919). *La terre à la famille paysanne*, Payot, Paris, 160p.
- CHEVALIER L. (1947). *Les paysans. Étude d'histoire et d'économie rurale*, Denoël, Paris, 231p.
- DUMONT R. (1956). *Voyages en France d'un agronome*, 2^e éd., Editions M-TH Génin, Paris, 485p.
- HERVIEU B. et Purseigle F. (2012). Les fermes du monde: un kaléidoscope. In: *Agriculture et alimentation*. Cahier Déméter, Paris, p. 87-98.
- KAUTSKY K. (1900). La question agraire. Étude sur les tendances de l'agriculture moderne. V. Giard et E. Brière, Paris, 463p.
- LA DOCUMENTATION FRANÇAISE (1952). *Documents sur la réforme agraire devant les Nations Unies*. Notes et études documentaires, n° 1686, Paris, 20p.
- LAVELEY E. de (1863). *Essai sur l'économie rurale de la Belgique*, Guillaumin et Cie, Paris, 314p.
- LECOUTEUX E. (1879). *Cours d'économie rurale*, Tome II, Librairie agricole de la maison rustique, Paris, 536p.
- LEGOYT M.A. (1866). *Du morcellement de la propriété en France et dans les principaux Etats de l'Europe*, Typographie et lithographie Arnaud, Cayer et Cie, Marseille, 162p.
- MAYAUD J. L. (1996). L'exploitation familiale ou le chaînon manquant de l'histoire rurale. In: Jolivet M. et Eizner N. (Dir). *L'Europe et ses campagnes*, Presses de Sciences Po, Paris, p. 58-76.

- MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE (1909). *La petite propriété rurale en France. Enquêtes monographiques* (1908-1909), Imprimerie nationale, Paris, 348p.
- MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE (1870). *Enquête agricole de 1866-1870*, Nombreux tomes, Imprimerie impériale, Paris.
- SERVOLIN C. (1972). L'absorption de l'agriculture dans le mode de production capitaliste. In: *L'univers politique des paysans*, Armand Colin, Paris.
- SISMONDI J. C.-L. S. de (1836). *Etudes des sciences sociales*, Tome II.
- TCHAYANOFF A. (1972). Pour une théorie des systèmes économiques non capitalistes. *Analyse et Prévision*, T. XII, Paris, p. 19-51.

ROUX, Bernard. L'agriculture familiale française: une mise en perspective historique. *Estudos Sociedade e Agricultura*, abril de 2014, vol. 22, n. 1, p. 5-31, ISSN 1413-0580.

Résumé: (*L'agriculture familiale française: une mise en perspective historique*). Tout au long de l'histoire agraire française les exploitations fondées sur le travail de la famille ont été prédominantes, même si la propriété de la terre a été inégalement répartie. C'est cette permanence qui est examinée dans le présent papier. Après le rappel des caractéristiques de la structure agraire d'Ancien Régime, l'article insiste sur le XIX^e siècle, au cours duquel le nombre des minifundistes et des petits paysans a été très important. Les effets du développement économique du XX^e siècle, avec le phénomène de l'« absorption » capitaliste de l'agriculture, sont analysés pour montrer la modernisation des exploitations familiales. La situation actuelle de l'agriculture familiale, ainsi que les facteurs qui influent sur elle, fait l'objet du dernier chapitre.

Mots-clé: France, histoire orgraire, agriculture familiale.

Abstract: (*Family farming in France: a historical perspective*). Throughout the agrarian history of France, the family farm relying on family labor has been the predominant form of agriculture despite the unequal distribution of land ownership. This paper examines its persistence. It first reviews the agrarian structure under the ancien régime and then focu-

Bernard Roux

ses on the 19th century with its characteristic large number of small and very small holdings. It goes on to examine the modernizing effects of 20th century economic development and the capitalist “absorption” of agriculture on the family farm. The last chapter describes family farming today and the factors that influence it.

Key words: France, agrarian history, family farming.

Artigo recebido em 24/06/2014

Artigo aprovado para publicação em 01/08/2014